



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2023
Séance	:	4

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 OCTOBRE 2023	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ÉLECTION D'UN MEMBRE PERMANENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.....	5
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	8
	7.1 ASIJ	8
	7.2 ASEL.....	8
	7.3 ORPC	8
8.	PRÉAVIS N° 10/2023 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2023.....	9
9.	PRÉAVIS N° 08/2023 : BUDGET 2024	10
10.	PRÉAVIS N° 06/2023 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2016 DU CONSEIL COMMUNAL, RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT	18
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	29
	11.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	29
	11.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX.....	30
	11.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	32
	11.4 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	33
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	34

Ouverture de la séance

M. le Président Christian Feusi ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public présent.

Il transmet ses pensées à M. le Municipal Jean-Claude Rochat, lequel devra peut-être quitter la séance en cours en raison de son opération du dos, et lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Feusi

Sont excusés : M. le Municipal Christian Aeschlimann
Mme Madeleine Caboche Niclass
Mme Aneta Diserens
M. Guillaume Blanc
M. Marc Cornut
M. Éric Diserens
M. Patrick Glauser
M. Peter Weier

Absente : Mme Mireille Roquigny

Sont présents : 48 Conseillères et Conseillers

M. le Président Christian Feusi constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Arrivés en retard, c'est-à-dire après l'appel, mais présents pour les votes des préavis :

Mme Catherine Keller
M. Vincent-Éric Fracheboud

Ce qui porte le nombre de Conseillères et Conseillers à 50.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 OCTOBRE 2023

M. le Président Christian Feusi mentionne que les documents utiles à la présente séance ont été transmis le 30 octobre 2023, en même temps que la convocation. Un second envoi comprenant les différents rapports des Commissions a été effectué le 24 novembre 2023.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023.

La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Christian Feusi rappelle que l'ordre du jour a été envoyé le 30 octobre 2023 et ouvre la discussion.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection d'un membre permanent de la Commission des finances
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Préavis n° 10/2023 :
Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023
9. Préavis n° 08/2023 :
Budget 2024
10. Préavis n° 06/2023 :
Modification du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, relative à la création d'une Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi soumet l'ordre du jour au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE PERMANENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Président Christian Feusi informe qu'en date du 3 octobre 2023, le Bureau a reçu un courriel de Mme la Conseillère Mireille Roquigny annonçant sa démission de la Commission des finances. Il la remercie vivement pour son engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses activités futures.

Mme la Conseillère Mireille Roquigny du PS ayant démissionné de la Commission des finances, M. le Président Christian Feusi relève qu'il y a lieu d'élire un membre à la Commission des finances, le siège revenant de fait au PS.

Il passe la parole à l'assemblée, attendant ses propositions.

Mme la Conseillère Katia de la Baume propose M. le Conseiller Fabrice Portmann.

Sans autre proposition, M. le Président Christian Feusi constate que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. Ainsi, il déclare l'élection tacite de M. Fabrice Portmann à la Commission des finances pour la législature 2021-2026, sous les applaudissements de l'assemblée, et lui souhaite plein succès dans sa participation aux travaux de cette Commission.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 9 octobre 2023, M. le Président Christian Feusi communique les courriers reçus et traités :

- 10.10.2023 Invitation adressée au Président du Conseil communal de participer au vernissage d'Yvette Bovay le vendredi 3 novembre 2023 dès 18h30 à la Galerie p'artages à Savigny.
- 18.10.2023 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois envoie sa facture de cotisation pour 2023-2024.
- 19.10.2023 Le Bureau électoral cantonal rappelle ses directives concernant la configuration du bulletin unique dans SuisseVote pour l'élection au Conseil des États.
- 20.10.2023 L'équipe Terranova envoie un bulletin permettant de revoir les éléments principaux du cours en ligne suivi par le Président et la Secrétaire du Conseil communal concernant la sensibilisation à la sécurité de l'information.
- 24.10.2023 Pour le Bureau de l'ASEL, Mme Anne-Françoise Richard, Secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL, invite le Président du Conseil communal à participer à sa séance du 2 novembre 2023 à Pully et envoie l'ordre du jour.

En l'absence du Président, Mme Katia de la Baume a proposé de le remplacer. La Secrétaire du Conseil communal en a informé Mme Richard.

- 31.10.2023 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un cours supplémentaire concernant la sécurité informatique.
- 01.11.2023 Le Bureau électoral cantonal envoie sa marche à suivre pour le 2^{ème} tour des élections cantonales du 12 novembre 2023.
- 02.11.2023 L'association Amis-Gym Forel-Savigny convie le Président du Conseil communal de Savigny à ses soirées annuelles à la grande salle de Forel.
- 15.11.2023 Le Bureau électoral cantonal transmet ses sincères remerciements quant au déroulement sans encombre et à la publication en un temps record des résultats des élections fédérales 2023.
- 17.11.2023 Pour le Bureau du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne, Mme la Secrétaire Isabelle Fogoz invite le Président du Conseil communal de Savigny à participer à leur Conseil communal du 7 décembre 2023 à la grande salle de Belmont. L'ordre du jour de cette séance est joint à son courriel.
- 20.11.2023 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours sur la sécurité informatique intitulé « Hameçonnage ».
- 21.11.2023 M. Mohamed Fkir envoie sa démission du Conseil communal pour raisons de santé.
- M. le Président Christian Feusi donne lecture de cette démission, selon la demande de Mme la Conseillère Josée Martin lors de la dernière séance du Conseil communal.*
- 22.11.2023 M. Ludovic Mounoussamy de Paris souhaite créer en Suisse, en collaboration avec les pouvoirs publics, un espace d'innovation sociale et environnementale et propose ainsi une présentation de son projet.
- 28.11.2023 Le Comité des partisans « D'une seule et même voix avec Alain Mennet » demande au Président du Conseil communal d'assurer une application rigoureuse de l'article 86 du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal.
- 29.11.2023 M. Bernard Pouly informe que le groupe PLR a nommé son remplaçant lors de sa dernière réunion en la personne de M. Fritz Burri.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Séances du Bureau

M. le Président Christian Feusi communique que le Bureau s'est réuni les 11 et 25 octobre 2023, de même que le 17 novembre 2023 pour une séance informelle.

Séance du Conseil intercommunal de l'ASEL

Comme évoqué dans la lecture du courrier, M. le Président Christian Feusi informe qu'en son absence, Mme la Conseillère Katia de la Baume, 2^{ème} vice-présidente, a assisté à la séance du Conseil intercommunal de l'ASEL le 2 novembre 2023.

Élections fédérales 2023

M. le Président Christian Feusi résume les résultats des élections fédérales pour le Conseil des États au niveau de Savigny.

1^{er} tour le 22 octobre 2023 Taux de participation 50,40%

L'élu M. Pierre-Yves Maillard était également en tête à Savigny avec 545 voix.

2^{ème} tour le 12 novembre 2023 Taux de participation 43,83%

L'élu M. Pascal Broulis a récolté 536 voix.

M. le Président Christian Feusi souligne le bon déroulement du dépouillement de ces élections fédérales ainsi que la participation concernée de chaque scrutatrice et scrutateur. Il les remercie vivement pour le travail accompli.

Il relève que le Conseil des États a été dépouillé au moyen du scanner et le Conseil national de manière traditionnelle.

Démission de M. le Conseiller Mohamed Fkir

Pour donner suite à cette démission, M. le Président Christian Feusi indique que la cheffe de groupe Mme la Conseillère Katia de la Baume a reçu les documents nécessaires le 22 novembre 2023 pour le remplacement du siège attribué au PS.

Il ajoute que le délai pour le dépôt des candidatures a été fixé au vendredi 12 janvier 2024 à 12h, ce délai tenant compte des vacances de fin d'année.

Sortie/repas du Conseil communal le 21 juin 2024

M. le Président Christian Feusi rappelle cette date, dont chacune et chacun a certainement déjà pris connaissance dans le procès-verbal du Bureau.

Apéritif de fin d'année

M. le Président Christian Feusi convie l'assemblée à une agape à l'issue de la présente séance du Conseil communal dans la grande salle du Forum.

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Christian Feusi invite les délégués à s'exprimer sur les travaux de leurs Conseils intercommunaux.

Il passe la parole à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour l'ASIJ.

7.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique que l'ASIJ ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil communal.

M. le Président Christian Feusi le remercie pour cette information et passe la parole à M. le Conseiller Fritz Burri pour l'ASEL.

7.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri relève que, lors de la cérémonie d'assermentation et de promotion de l'ASEL, 63 membres étaient recensés et que deux aspirants ont nouvellement été assermentés dans ce corps de police. Ceux-ci continueront leur formation de deux ans à Savatan.

Toujours au niveau du personnel, M. le Conseiller Fritz Burri indique que, tel que les Conseillères et Conseillers pourront le lire prochainement dans les médias, la Police a de la peine à recruter, les agents de police arrivent gentiment à la retraite et les nouveaux candidats se font rares. Il ajoute que, selon le commandant Weber, depuis le premier jour de présentation d'un éventuel candidat jusqu'à son assermentation en tant que policier, il faut compter trois ans, soit une année de *test*, suivie de deux ans d'*école*.

Ainsi, dans un avenir proche d'environ quatre à cinq ans, M. le Conseiller Fritz Burri dit que le canton de Vaud, tout comme certainement ailleurs en Suisse, manquera d'agents de police. Il lance par conséquent un appel à celles et ceux qui connaissent quelqu'un dans leurs familles à la vocation de policier.

Quant au budget 2024, M. le Conseiller Fritz Burri invoque qu'il a été accepté par les membres du Conseil intercommunal de l'ASEL lors de sa dernière réunion. Il termine en soulignant que les Conseillères et Conseillers ont connaissance des chiffres dans le budget 2024, budget qui sera discuté plus tard dans la séance.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour son intervention et invite le délégué à l'ORPC M. le Conseiller Ralph Brühlmann à s'exprimer.

7.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann n'a pas d'autres communications à transmettre que celles données lors de la dernière séance du Conseil communal du 9 octobre 2023, soit y compris le budget discuté lors du Conseil intercommunal du 12 octobre 2023.

M. le Président Christian Feusi remercie les délégués pour leur dévouement et répète qu'en cas de rapports écrits, ils sont priés de les transmettre à Mme la Secrétaire du Conseil communal afin de lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

8. PRÉAVIS N° 10/2023 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2023

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Commission des finances préavise favorablement.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 203'300.00 (deux cent trois mille trois cents francs) pour couvrir les dépenses complémentaires au budget 2023.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 10/2023.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 10/2023 du 20 octobre 2023 ;*
- *Oùï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 203'300.00 (deux cent trois mille trois cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2023.

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 10/2023 au vote.
Il est accepté à l'unanimité.

9. PRÉAVIS N° 08/2023 : BUDGET 2024

M. le Président Christian Feusi invite M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre la table de la Municipalité.

Puis il prie le rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport.

Conclusions

Comme de coutume, la Commission des finances encourage la Municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins et au développement de la commune ainsi qu'aux imprévus de demain. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

1. *D'adopter le budget 2024 tel que présenté ;*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail conséquent dont elle a fait preuve pour le traitement du budget communal.

Il indique que le budget sera passé en revue chapitre par chapitre puis qu'une discussion générale sera ouverte sur l'ensemble du budget.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion.

Pages blanches 1 à 14

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 – Budget 2024 (pages bleu clair)

1. Administration générale (pages 1-4)

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin questionne sur l'information quelque peu triste d'un éventuel arrêt du journal Le Savignolan. Qu'il soit d'une manière ou d'une autre continué ou arrêté, elle demande s'il existe déjà des perspectives susceptibles d'influencer les comptes, que ce soit sur le soutien à ce journal ou au Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que cette information n'a aucune incidence sur le budget 2024 car, lors de sa constitution au mois d'août 2023, la manière dont se terminerait Le Savignolan n'était pas encore claire, le simple nom du Savignolan étant peut-être étroitement associé à l'équipe merveilleuse des pigistes au sein de ce journal. Elle croit savoir que des contacts pour une relève ont été entrepris mais ignore si un nouveau journal sera édité, au même rythme que Le Savignolan ou encore dès le mois de janvier 2024.

Ainsi, elle termine en indiquant que la Municipalité a pour l'instant gardé les mêmes subventions pour le journal communal, soit CHF 12'000.00 par année, et que la participation aux abonnements du journal Le Courrier est maintenue.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé interroge sur le point 110.3521.00 *participations diverses* en page 2 lequel correspond, si elle ne se trompe pas, à Lausanne Région et à Malley, respectivement sur la gratuité des entrées pour les classes de la commune de Savigny.

Elle souligne que Savigny est membre de l'ASIJ, contrairement à d'autres communes. Ainsi, dans les classes où les élèves sont mélangés, Mme la Conseillère Roselyne Hervé souhaite savoir si les enfants de Savigny ne pourront pas aller à la piscine de Malley, ou alors si un moyen de discussion existe, ou encore si ce n'est plus un avantage tel que cela avait été proposé dans le préavis 05/2015.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité a rencontré la semaine dernière le nouveau directeur de l'établissement, lequel a été informé de cette possibilité réservée aux élèves de la commune de Savigny. Elle ajoute que l'avenir dira s'il s'en saisira.

Elle complète en disant que si une classe de Savigny décide de faire une excursion à la Vaudoise Arena, il est évident que les quelques élèves de Forel ne seront pas exclus, même si Forel ne fait pas partie de Lausanne Région.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour questionne la Municipalité concernant la *participation communale aux transports publics*, soit le compte 182.3517.00 en page 4, les notes précisant que celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants et du coefficient de qualité de la desserte.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour suppose que la population ne va pas augmenter de 17% l'an prochain. Dès lors, il demande s'il faut s'attendre à une amélioration notable de la qualité de la desserte par CarPostal en 2024 expliquant cette hausse de 17%, soit environ CHF 41'000.00. Il ajoute que le rapport de la Commission des finances fait référence à une Annexe 2 fournie par la Municipalité, mais il souligne que le Conseil communal n'y a pas accès.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que de larges explications ont d'ores et déjà été données dans les précédents rapports de gestion. En termes de participation aux coûts des transports publics, il y a lieu de distinguer le trafic urbain et le trafic régional.

Elle rappelle que la commune de Savigny n'est touchée que par le trafic régional et de surcroît, comme d'autres communes, elle fait partie d'un large bassin comprenant l'Est lausannois ainsi que toute l'agglomération lausannoise. Elle rappelle également que les charges sont réparties entre les différentes communes et ne contiennent pas seulement les fréquences des transports publics mais également les études pour les futurs développements, notamment celles du M3, ce qui explique l'augmentation de la participation de Savigny aux charges des transports publics pour le trafic régional.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet prend la parole au sujet du compte 151.3170.10 *participation à l'ASF* (Amicale des Savigny de France et de Suisse). Il demande s'il en reste encore quelque chose, notamment par suite de la COVID et si la commune de Savigny y est toujours représentée.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que l'ASF est toujours représentée par deux délégués pour Savigny, soit par son prédécesseur M. Jean-Philippe Thuillard d'une part et l'actuel Président du Conseil communal M. Christian Feusi d'autre part. Elle souligne qu'il est vrai qu'aucune manifestation n'a eu lieu durant la COVID et que l'association peine à recruter de nouveaux membres ou Présidents ainsi que de nouvelles communes, motivées à participer à l'organisation des marchés.

À l'heure actuelle, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que l'ASF est en pleine réflexion avec ses délégations, que des assemblées générales ont toujours lieu une fois par année, que la cotisation baisse et que les délégués imaginent plutôt se rassembler en cas de marchés. Elle ignore si une date précise pour un marché a été retenue mais pense qu'en cas de marchés dans d'autres communes, il est possible qu'un stand pour l'ensemble de l'amicale des communes de France et de Suisse soit organisé.

Dans tous les cas, elle est d'avis que cette association n'aura plus la grande dimension d'antan car elle manque de gens motivés au sein des communes et surtout de France. Elle relève également des questions de financement à l'ordre du jour, les nombreux financements, qu'ils soient régionaux ou départementaux, ayant diminué.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en soulignant que le Conseil communal sera tenu au courant. Elle suppose que la dernière bouée a été lancée et informe que, pour l'instant, le budget est maintenu.

2. Finances (pages 4-5)

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que la Municipalité dépose un amendement se basant sur l'article 89 du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal au compte 220.3223.00 *intérêts sur dettes à moyen/long termes*, lequel est affiché au beamer. Elle précise que le montant total de l'amendement s'élève à + CHF 33'000.00, portant le total du compte à CHF 198'000.00.

Elle justifie cet amendement comme une erreur de formule survenue dans le calcul de l'une des positions détaillées lors de l'établissement du budget, soit une formule basée sur 75 jours au lieu de 360 jours. Elle explique que la Municipalité souhaite par conséquent rectifier cette erreur de calcul, avec toutes ses excuses. Elle conclut que l'amendement porte l'excédent de dépenses du budget 2024 à CHF 507'800.00.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments (pages 5-10)

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger intervient sur le compte 330.3134.20 *achat plants vignes* en page 6. Il est en effet curieux de savoir si ces plants seront plantés sur le territoire communal ou si la commune louera un parchet dans le Lavaux.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que Savigny procéderait à un achat et non à une location de vignes car, en 2025, Savigny fêtera le bicentenaire de la commune. Au passage, elle rappelle que l'année 2023 correspond à la séparation avec Lutry et que, à cette époque, Lutry avait habilement gardé quelques forêts sur le territoire de Savigny mais Savigny, pour plusieurs raisons, n'avait pas gardé de vignes.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'il s'agit donc plutôt d'un clin d'œil pour le bicentenaire car il n'est pas prévu d'en faire le vin d'honneur et que Savigny serait propriétaire d'un modeste domaine de vignes, lesquelles seraient louées à un vigneron, la commune ne souhaitant en effet pas faire concurrence aux vignerons.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux projette au beamer les plans cadastraux des deux parcelles de 655 m² au total, lesquelles ne se situent pas sur le territoire de Savigny mais sur la commune de Bourg-en-Lavaux, voir annexes au présent procès-verbal :

N° 9125 – 389 m² – Chasselas

N° 9098 – 266 m² – Pinot noir

Il relève que ces vignes, pas forcément visibles de suite vu qu'elles sont très pentues, sont accessibles sur la gauche en descendant la petite corniche, avant d'arriver sur la commune de Lutry.

M. le Municipal Daniel Métraux informe qu'un ancien habitant de Savigny, pour qui il tient à cœur que ces deux parcelles reviennent à la commune de Savigny, a pris contact avec la Municipalité, sachant que Savigny recherchait des petites parcelles de vignes. Il précise que ces parcelles sont en très bon état car elles ont été rajeunies et replantées il y a une dizaine d'années, ne nécessitant ainsi pas forcément un entretien tout de suite.

M. le Municipal Daniel Métraux les a visitées avec un vigneron lequel a constaté le parfait état de ces vignes, soulignant qu'il s'agit d'une très belle affaire et, tel que l'a déjà souligné Mme la Syndique, d'un clin d'œil par rapport au bicentenaire.

Pour terminer, M. le Municipal Daniel Métraux souligne le prix attractif des vignes à l'heure actuelle, dans la mesure où leurs valeurs ont énormément baissé ces derniers temps et augure qu'il est possible que le montant porté au budget soit quelque peu supérieur au coût effectif final, étant donné que toutes les données n'étaient pas encore connues au moment de l'établissement du budget.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger demande des explications sur le compte 350.3141.00 *entretien du bâtiment* en page 7 car il est étonné de constater une baisse des charges projetées (CHF 38'700.00 en 2023 et CHF 37'700.00 en 2024), les commentaires indiquant une dépense supplémentaire due à des infiltrations d'eau.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique que, par rapport aux charges comptables en 2022 de CHF 65'406.80, une baisse est effective, d'où le budget de CHF 37'700.00 en 2024. Il confirme une fuite d'eau au pied du mur, qui ne provient cependant pas de la verrière cette fois-ci.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger intervient sur le compte 358.4271.00 *produit des loyers* en page 10. Il se dit très surpris du loyer de CHF 14'400.00 soit CHF 1'200.00 par mois et demande s'il s'agit d'un loyer de complaisance par rapport au tarif appliqué usuellement à Savigny.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique qu'étant donné que ce bail est très ancien, le loyer reste bas. Il poursuit en soulignant que, de l'extérieur, la maison paraît belle mais l'intérieur de cette ancienne gendarmerie n'est pas facile à habiter, avec ses 80 m² dont des combles. Il termine par le fait que, depuis le début du bail, aucune rénovation n'a été effectuée, raison pour laquelle la Municipalité ne voit pas d'intérêt à augmenter le loyer.

4. Travaux (pages 10-14)

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour relève que la seule rubrique du budget où il est fait mention d'une action PECC en 2024 se trouve au compte 440.3189.00 *honoraires et frais divers* en page 12, la page 15 du rapport de la Commission des finances mentionnant qu'il s'agit de mandater un spécialiste pour revoir les massifs et plantations de la commune afin d'adapter la végétation aux changements climatiques, ce qui s'inscrit dans l'Action 17 du PECC.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour acquiesce mais estime que, compte tenu de l'urgence climatique, il serait dommage de se limiter à cette seule action l'an prochain. Il est d'avis que pour ne pas perdre une année de plus, une autre action significative devrait être budgétisée en 2024. Il ne lui semble pas indispensable de devoir attendre la fin de l'examen du rapport PECC par l'État de Vaud, soulignant que la validation ne saurait tarder. Il pense en particulier à :

- l'Action 4 obligatoire : favoriser la participation et l'engagement de la population ;
- éventuellement l'Action 3 : former les élu-e-s et le personnel communal.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souligne que ces deux actions consistent essentiellement en organisation d'événements ou d'ateliers, diffusion d'informations ou participation du personnel communal ou des élu.e.s à des formations.

Il estime que, par conséquent, il ne s'agit pas de frais très élevés, mais ayant un très fort potentiel d'amélioration, car impliquant un grand nombre de personnes susceptibles ensuite d'agir.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour termine en posant la question de savoir s'il y a quelque part dans le budget, ailleurs que dans la position citée, un montant pour engager une telle action, faute de quoi il déposera un amendement dans le budget.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que cela concerne effectivement les mesures de la fiche 4 au niveau de la formation et de l'information à la population, tel que mentionné par M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour. Elle indique que la Municipalité fait appel à des mandataires externes spécialisés dans ce type d'animation d'ateliers et ajoute que ces frais se trouvent dans les honoraires et frais divers, soit les frais généraux des mandataires externes, avocats, géomètres et autres.

Elle souligne que la Municipalité n'a pas spécifié que ce compte concerne le PECC puisqu'elle ne sait pas encore exactement quand et comment, ni quels ateliers elle va réaliser. Par ailleurs et tel que mentionné lors de la restitution du PECC, elle rappelle que le PACOM au sens large fera également partie de l'enveloppe qui sera proposée pour le crédit d'étude.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en relevant que les honoraires et frais divers ne sont pas toujours dépensés.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard questionne la Municipalité sur le compte 450.3141.00 *entretien du bâtiment* en page 12 au vu du budget passant à CHF 42'000.00 contre CHF 3'000.00 l'an dernier et la remarque concernant les travaux qui indique *étude suite à plusieurs fuites (CHF 15'000.00) et travaux de maçonnerie liés à la rouille (CHF 22'000.00)*. Étant donné que le bâtiment date de 2017 ou 2018 seulement, il est surpris que la rouille soit déjà présente et se demande pour quelle raison ces travaux sont à la charge de la commune. Il est d'avis que soit les normes SIA ne sont pas en règle, soit il existe des normes SIA qui doivent s'appliquer pour les défauts cachés.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix relève que la Commission des finances a posé la même question et que la déchetterie date de 2014. En ce qui concerne les infiltrations d'eau, elle indique que chacune et chacun les aura certainement remarquées lors de son passage à la déchetterie en cas de pluie et qu'il y a lieu de déterminer si ces infiltrations d'eau sont nuisibles à la charpente et si des travaux doivent être entrepris.

Par ailleurs, devant les trois dernières bennes de composte et de matériaux inertes, Mme la Municipale Nicole Félix souligne s'être mal exprimée dans le commentaire dans la mesure où il s'agit de la dalle à réparer avec un vernis spécial, ceci afin de masquer les fers à béton à l'air par endroit. Elle précise que l'entreprise Sika sera certainement mandatée pour ces travaux de réparation du sol.

Quant à la garantie, Mme la Municipale Nicole Félix indique qu'elle est de cinq ans et qu'au-delà, il s'agit de défauts cachés. Elle mentionne que La Municipalité a regardé avec les mandataires ayant travaillé à la déchetterie, qu'il est impossible de prouver que des défauts cachés sont à l'origine des travaux à effectuer, ceux-ci provenant probablement du sel, des nombreux passages et d'autres facteurs.

La parole n'est plus demandée.

5. Instruction publique et cultes (pages 14-15)

La parole n'est pas demandée.

6. Police (pages 15-16)

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale (pages 16-17)

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels (pages 17-18)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 – Récapitulation budget 2024 (page verte)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 – Charges et revenus par nature (pages jaunes)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 – Imputations internes et amortissements comptables (pages bleu foncé)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 – Postes de travail (pages vert foncé)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 11 – Conclusions et Annexes (pages blanches)

La parole n'est pas demandée.

Avant de soumettre l'amendement de la Municipalité au vote, M. le Président Christian Feusi en rappelle les termes en donnant sa lecture.

*Se basant sur l'article 89 du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal (art. 35a Loi sur les communes), la Municipalité dépose l'amendement suivant :
Compte 220.3223.00 « intérêts sur dettes à moyen/long termes ».*

Le montant total de l'amendement s'élève à + CHF 33'000.00, portant le total du compte à CHF 198'000.00.

Justification : Une erreur de formule est survenue dans le calcul de l'une des positions détaillées, soit une formule basée sur 75 jours au lieu de 360 jours.

Conclusion : L'amendement porte l'excédent de dépenses du budget 2024 à CHF 507'800.00.

Il soumet l'amendement au vote, lequel est accepté à l'unanimité.

Pour terminer, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis n° 08/2023, soit le budget 2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 08/2023 du 22 septembre 2023 ;*
- *Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter le budget 2024, tel que présenté.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet se dit déçu de ne plus entendre parler d'anti-grêle du tout, malgré la promesse que lui avait faite Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, à savoir que ce point figurerait au budget.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'un montant de CHF 500.00 a été porté au budget sur le compte 110.3521.00 *participations diverses* en page 2 pour la défense contre la grêle.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que ce compte *participations diverses* contient, entre autres, ce montant pour la protection contre la grêle.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet réitère sa demande car le montant de CHF 500.00 ne correspond pas à celui de l'époque qui se situait vers CHF 6'000.00, avec une contribution de CHF 1.00 par habitant. Étant donné qu'il faisait partie du comité, il estime savoir de quoi il parle, jugeant le montant de CHF 500.00 insuffisant et indique que, selon les bruits qui courent, des fusées ont à nouveau été remises en bas.

M. le Conseiller André Mennet termine en exigeant la vérité, faute de quoi il quittera la séance.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

En raison de son ton quelque peu agressif, M. le Président Christian Feusi demande à M. le Conseiller André Mennet de rester dans les bons usages et l'en remercie.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique que le montant n'est pas beaucoup plus élevé dans la mesure où il s'agit d'une répartition entre les communes et que Savigny participe à la grêle sans être toutefois un gros contributeur comme les communes du bord du lac.

Il relève que le montant indiqué par M. le Conseiller André Mennet était peut-être juste à l'époque mais ne l'est plus aujourd'hui. Il rappelle que, par suite des problèmes de fusées, d'autres systèmes ont été étudiés et que le modèle utilisé à grande échelle en Suisse alémanique sera probablement adopté.

M. le Municipal Daniel Métraux termine en indiquant que des nouvelles seront communiquées au printemps et que les personnes habilitées à effectuer ces tirs seront informées en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 08/2023, soit le budget 2024, au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

M. le Boursier Bertrand Pasche reprend place dans le public.

10. PRÉAVIS N° 06/2023 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 DU CONSEIL COMMUNAL, RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT

M. le Président Christian Feusi informe que la Commission ad hoc s'est réunie le mercredi 8 novembre 2023 à 19h.

Il invite la rapporteuse Mme la Conseillère Josée Martin à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de cette Commission.

En préambule à la lecture des conclusions, Mme la Conseillère Josée Martin remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour les explications claires qu'elle a données.

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Commission préavise favorablement.

Le présent rapport a été accepté à la majorité des membres, soit 4 pour et 1 contre. La Commission vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'adopter l'adjonction de l'article 61a, telle que présentée dans le préavis n° 06/2023, au Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal.*
- 2. De charger la Municipalité de la soumettre à la Cheffe du département concerné en vue de son approbation, conformément à l'article 94 LC.*
- 3. De fixer son entrée en vigueur après avoir été approuvée par la Cheffe du département concerné.*

M. le Président Christian Feusi remercie la rapporteuse Mme la Conseillère Josée Martin pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Il invite Mme la Conseillère Moira Simanis à venir lire devant l'assemblée les conclusions de son rapport minoritaire.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, je ne peux pas adhérer aux conclusions de la Municipalité pour le Préavis n° 06/2023 et ne peux pas recommander l'adoption des trois décisions requises dans ce préavis.

Mme la Conseillère Moira Simanis termine en demandant à M. le Président Christian Feusi l'organisation d'un vote au scrutin secret, tel que prévu à l'article 99 du Règlement du Conseil communal.

Article 99 Vote au scrutin secret

¹ Sur demande d'un conseiller appuyé par un cinquième des membres présents, la votation a lieu au bulletin secret.

² La votation a lieu au bulletin secret pour les élections ; l'article 59 alinéa 3 est réservé.

³ Pour le vote au bulletin secret, les scrutateurs délivrent un bulletin à chaque conseiller présent, y compris au président. En cas de vote à bulletin secret, le président prend part au vote. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé.

⁴ Les bulletins délivrés sont comptés. Les scrutateurs les recueillent ensuite, puis le président proclame la clôture du scrutin. Si le nombre des bulletins recueillis est supérieur à celui des bulletins délivrés, le vote est nul et une nouvelle votation a lieu.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Conseillère Moira Simanis et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten cite quelques passages du rapport de la Commission :

- Groupe de Conseillers plus à même de s'exprimer sur des sujets ;
- Les membres d'une Commission ad hoc ne sont pas à même de s'approprier la complexité des dossiers ;
- Les futures séances de cette Commission permettront de capitaliser la matière ;
- Il faudra de l'engagement et de l'intérêt pour les membres de la future Commission et même de l'aptitude à comprendre ;
- Il faut renforcer le Conseil communal par des personnes motivées.

M. le Conseiller Alain Perreten demande s'il faut comprendre que d'aucun des Conseillères et Conseillers ne le sont pas suffisamment. Il est malheureusement animé par un sentiment particulier d'avoir des Conseillers de première zone, ceux de la future Commission, et des autres Conseillers, de seconde zone, voire de simples suiveurs.

Il termine en expliquant sa position : créer cet article, c'est donner peut-être lieu à une scission au sein du Conseil communal, ce qu'il ne trouve pas être le bon cheminement à suivre.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient sur le projet de définition de cette Commission, lequel a passablement évolué depuis le vote initial du Conseil communal le 16 mai 2022. Il relève que si l'intention première, c'est-à-dire l'idée d'une Commission travaillant en amont des préavis municipaux, a été jugée non conforme à la loi sur les communes par le Canton, l'essence même de l'idée de cette Commission est demeurée intacte, à savoir :

- Une Commission permanente du Conseil communal ;
- Chargée d'examiner des objets toujours plus complexes ;
- Composée de Conseillères et Conseillers qui pourront capitaliser de l'expérience dans la durée.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour explique pourquoi, de l'avis de la grande majorité du groupe des Vert.e.s, le projet de la Municipalité est très intéressant :

- La complexité des procédures liées à l'urbanisme et l'aménagement du territoire est élevée, en raison d'exigences légales toujours plus nombreuses ;
- Seule une Commission permanente peut valablement appréhender ces questions, à la fois dans leur technicité, leur globalité et surtout dans la durée ;
- Le caractère permanent d'une Commission présente en outre d'autres avantages :
 - a) C'est un facteur important de *motivation* et de *responsabilisation* pour ses membres ;
 - b) Cela ouvre des perspectives de *formation* plus larges ;
 - c) Et crée les *conditions favorables pour un dialogue avec la Municipalité*, dont il découlera compréhension et confiance réciproque.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour répond ensuite aux craintes et objections formulées par Mme la Conseillère Moira Simanis dans son rapport de minorité :

- Le champ d'action de cette Commission est suffisamment limité, portant essentiellement sur des questions liées à des changements d'affectation du sol. Les autres objets plus ponctuels relèveront toujours de Commissions ad hoc.

- Il ne craint aucunement une déresponsabilisation du Conseil communal. Au contraire, il pense que ce dernier disposera, avec une telle Commission, d'un organe qui aura le temps et les compétences utiles pour approfondir les objets soumis par la Municipalité. Il est d'avis que la Commission apportera au Conseil communal son propre éclairage qui sera de la plus grande utilité dans l'appréciation des préavis et la prise de décision.
- Il ne voit aucun risque non plus de diminution de pouvoir du Conseil communal, celui-ci restant dans tous les cas l'organe de décision finale.
- Il relève que les parallèles avec la Commission des finances semblent parler clairement en faveur de cette nouvelle Commission car, aujourd'hui, les bénéficiaires de la Commission des finances, composée de personnes accumulant au fil des ans une expérience les rendant aptes à examiner, avec une vision globale et dans la durée, des questions parfois assez ardues, ne sont pas contestés.
- Finalement, il lui semble que plus le Conseil communal est appuyé par des Commissions qualifiées, meilleures et plus éclairées seront les décisions prises.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour termine en résumant en quelques mots les atouts d'une telle Commission : compétences, vision globale, continuité et dialogue. Il recommande donc clairement de voter en faveur de ce préavis.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay revient sur le rapport de minorité et l'échange constructif qui a eu lieu avec Mme la Conseillère Moira Simanis. Même s'il a le sentiment qu'ils parlent tous les deux de la même chose, finalement, leurs avis divergent. Il rappelle que les éléments de motivation et de position de la Municipalité sont très clairement décrits dans le chapitre 3 et tiennent en deux ou trois phrases. Il ne comprend pas très bien et trouve superflue la valeur ajoutée des éléments de comparaison avec le projet de M. Eichelberger dans le rapport de minorité.

M. le Conseiller Stéphane Kay rappelle que le Conseil communal a accepté le principe d'une Commission permanente d'urbanisme. Il remercie la Municipalité d'avoir reformuler l'intention d'une manière qui va dans le sens de ce qui avait été fait à la base. Il souligne que de nombreux villages autour de Savigny sont pourvus d'une telle Commission. Au sein de l'ASIJ, il cite Jorat-Mézières, Montpreveyres, Servion, Les Cullayes et Vuillerens en précisant que les autres communes dotées d'un Conseil général sont hors du lot. Il mentionne ne rester plus que Savigny et Vucherens sans Commission d'urbanisme, soit une minorité, et relève qu'il ne s'agit donc pas du tout de quelque chose de spécifique.

Il ajoute que la Commission ad hoc était d'accord sur plusieurs points, notamment sur celui qu'il est difficile de trouver des personnes volontaires, en premier lieu pour une Commission ad hoc.

M. le Conseiller Stéphane Kay est triste de constater qu'il s'agit en soi d'un problème d'engagement. Il souligne une contradiction dans le rapport de minorité, à savoir que la majorité des Conseillères et Conseillers n'ont plus l'opportunité de rapporter sur un grand nombre de préavis municipaux de première importance rappelant que, dans la réalité, seul le *rapporteur* rapporte et lors de la création d'une Commission, il n'est pas facile de le trouver, preuve en est qu'il doit parfois être désigné à force d'empoigne.

Élus pour toute une législature, M. le Conseiller Stéphane Kay est certain que les membres de la Commission d'urbanisme prendront leur tâche au sérieux, proposant que le rapporteur pourrait, pourquoi pas, faire l'objet d'un tournus.

M. le Conseiller Stéphane Kay salue l'intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour par rapport à la Commission des finances car il est vrai que le Conseil communal s'appuie sur elle et ses compétences, sans qu'elle ne soit forcément dotée d'experts en finances communales. Il évoque le fait qu'ils apprennent sur le tas devenant petit à petit et au fil du temps des spécialistes et souligne que le mot *expert* n'a été cité nulle part, que ce soit par M. Eichelberger ou durant les discussions, ce dernier ayant parlé de *spécialiste* en rapport avec la Commission des finances. M. le Conseiller Stéphane Kay ajoute qu'il ne s'agit pas du tout d'une question de pouvoir d'influence mais de créer des compétences au sein d'un collège limité et motivé.

M. le Conseiller Stéphane Kay pose en revanche la question de savoir si sept perles rares, prêtes à se dévouer en temps et en application pour la tâche proposée, pourront être trouvées afin que leur mission appuie les visions de la Municipalité et résonne comme un réseau d'information au Conseil communal. Personnellement, il en est convaincu indiquant que, dans le cas contraire, il s'agirait d'un sérieux problème au sein du Conseil communal.

Pour toutes les raisons invoquées, M. le Conseiller Stéphane Kay pense que ce projet est une bonne chose et s'inscrit dans les besoins de la commune pour ces prochaines années. Il rappelle que cette Commission ne serait pas dévouée à tous les objets mais aux changements importants demandant de l'expérience, à l'instar de la Commission des finances.

Il termine en proposant aux Conseillères et Conseillers d'accepter ce préavis.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis ne souhaite pas relire toute la liste des Commissions citées dans son rapport minoritaire. À l'attention des forces de l'initiative originale de ce projet dont le M. le Président de la Commission ad hoc, elle tient à relever ce qui n'est pas mentionné dans le préavis. Elle précise que ceux qui étaient là lors de la dernière législature savent que M. le Conseiller Stéphane Kay était l'initiant d'un projet de préavis très semblable, qu'il avait cependant dû laisser tomber étant donné qu'il était Président du Conseil communal durant une année rappelant qu'ainsi, c'est M. Eichelberger qui avait hérité de la présentation de cette motion.

Mme la Conseillère Moira Simanis s'adresse une nouvelle fois à ceux qui étaient derrière l'initiative originale. Elle est d'avis que ce préavis n'a pas grand-chose à voir avec l'original et que le fait de le rejeter ne doit pas être perçu comme une défaite car ce débat sert à apprendre et si possible à éviter dans le futur des prises de position inadaptées. Elle insiste : faire passer ce préavis serait se *tirer une balle dans le pied*, le Conseil communal ayant la possibilité d'envoyer ses experts et ses personnes expérimentées. Elle indique que rien dans le règlement actuel n'empêche d'envoyer les mêmes personnes aux Commissions et estime que des contraintes supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Mme la Conseillère Moira Simanis cite une nouvelle fois la comparaison avec la *bien-aimée* Commission des finances car la nouvelle Commission héritera d'un nombre élevé de séances. Pour sa part, elle s'estime impliquée pour le Conseil communal, cet intérêt étant pour elle un devoir civique mais elle hésitera à faire partie d'une nouvelle Commission permanente, d'autant plus s'il s'agit d'être plus experte que Mme et M. tout le monde. Elle pense que chaque Conseillère et Conseiller peut répondre aux préavis en discutant ensemble en Commission les opinions des uns et des autres, la force délibérative résidant dans la diversité d'expériences et des capacités apportées aux Commissions ad hoc.

Mme la Conseillère Moira Simanis termine en indiquant qu'il ne faut pas oublier l'opportunité de faire connaissance avec d'autres Conseillères et Conseillers lors de ces Commissions qui permettent de rechercher des points d'accord lesquels transcendent l'affiliation politique. Elle craint que cela se perdra avec l'instauration de cette Commission et remercie l'assemblée.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller informe être entrée au Conseil communal en 2016. Depuis cette date, elle constate que ce sont pratiquement toujours les mêmes personnes en Commissions ad hoc, donc sans grand tournus. Ainsi, elle est d'avis qu'une Commission permanente d'urbanisme serait très bénéfique pour la commune, surtout au vu de la lenteur du système et permettrait un suivi des projets, avec un historique sur toute la durée de la législature.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pense qu'il s'agit d'une opportunité d'améliorer le dialogue avec la Municipalité et tient à compléter les dires de M. le Conseiller Stéphane Kay. Sur internet, il constate la mention des communes, de tailles comparables à Savigny, disposant déjà d'une Commission d'urbanisme, soit Bassins (1'776 habitants), Chexbres (2'200 habitants), St-Cergue (2'700 habitants), Jouxens (1'400 habitants), Cossonay (4'389 habitants) avec en supplément une Commission PACOM plus spécialisée peut-être, cette liste n'étant pas exhaustive. Il ajoute que Savigny ne disposera pas d'une Commission d'urbanisme consultative laquelle :

- se limitera à statuer sur les préavis qui touchent la réglementation des procédures,
- pourra participer à des séances d'information préalables,
- sera représentative avec plus de 10% de l'hémicycle,
- ne va pas remplacer la diversité des Commissions ad hoc.

Si ses calculs sont bons, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève que durant les cinq dernières années, le Conseil communal a statué sur une moyenne annuelle de neuf préavis, dont trois sur le budget, les comptes et la gestion, soit environ six Commissions ad hoc ; cinq autres préavis concernaient quant à eux le budget complémentaire. Il rappelle que les motions, postulats et propositions seront toujours possibles pour les Conseillères et Conseillers et pense de ce fait que les préoccupations du rapport de minorité sont infondées. Il termine en disant qu'il faut *vivre avec son temps* et recommande vivement de suivre le préavis de la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten confirme avoir bien entendu ses préopinants et s'inquiète sincèrement de savoir ce que le Conseil communal souhaite : aider la commune, la Municipalité ou la population. Il a le sentiment que ce préavis produira l'effet inverse car il créera inutilement une strate supplémentaire entre la Municipalité et le Conseil communal. Il s'interroge sur la compétence de ce dernier, lequel ne serait pas suffisamment apte pour apprécier, observer, moduler, amender, décider des futurs projets que l'exécutif ne manquera pas de déposer en matière d'urbanisme, de développement ou autres. En tout état de cause et d'arguments solides, il se demande si la Municipalité n'est pas assez entourée pour ces aspects.

M. le Conseiller Alain Perreten souligne qu'il est vrai que l'origine de la motion partait d'un bon sentiment mais pense que la forme proposée actuellement en discussion dénote une volonté quelque peu sous-jacente de surveillance et d'inquiétude, voire de limitation.

M. le Conseiller Alain Perreten rebondit en rappelant qu'il faudra trouver sept membres spécialistes pour cette future Commission, lesquels devraient ou pourraient encore être appuyés par des intervenants extérieurs. Il souligne qu'il sera bien entendu difficile de trouver ces sept personnes au sein du législatif et ironise en souhaitant la bienvenue aux urbanistes et ingénieurs.

M. le Conseiller Alain Perreten interroge également la Commission qui a travaillé sur ce préavis. Les coûts n'étant mentionnés nulle part, il se demande si cet élément a été abordé, d'autant plus que des futurs experts externes seront éventuellement sollicités par cette Commission. Il invoque un double effet, soit les experts mandatés par la Municipalité et les autres experts pour appuyer, aider, informer ou renseigner la Commission.

M. le Conseiller Alain Perreten termine en appuyant la proposition formulée tout à l'heure pour un vote à bulletin secret, rappelant que cette proposition doit être soutenue par un cinquième des membres présents.

Intervention de M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp

M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp est effaré par ce qu'il vient d'entendre, à savoir si une telle Commission serait pour le bien de la commune et de ses habitants. Il invite l'assemblée à se poser la question de savoir si ne pas avoir de Commission serait pour le bien de la commune et de ses habitants. Il estime en effet que le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est d'une complexité absolument affolante qui plus est deviendra encore plus complexe à l'avenir. Il est d'avis que la Municipalité doit s'adjoindre des services de tiers lorsqu'elle est confrontée à des problèmes d'une certaine complexité et trouve normal qu'aujourd'hui, elle ne peut plus assumer une partie de ses tâches sans avoir d'aide externe. Quant à la question posée de connaître le coût de cette Commission, il relève que si seules des Commissions ad hoc sont nommées, de nombreux experts externes devront être sollicités.

Par voie de conséquence, M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp croit que créer une Commission et la remettre aux personnes intéressées particulièrement par l'urbanisme apportera surtout aux Conseillères et Conseillers un éclairage sur les décisions à prendre. Il remercie l'assemblée de plébisciter cette Commission, dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que des discussions animées ont suivi le dépôt de la motion et que, pour la Municipalité, il est très important que cette Commission soit cadrée au niveau du travail et que le préavis tel que présenté soit bien compris : il ne s'agit pas d'une Commission qui va effectuer de la cogestion, ni être juste constituée d'externes. La Municipalité étant unanime sur ce point, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny le répète afin qu'il n'y ait pas de confusion à ce propos. Elle relève que, comme chacune et chacun a pu le constater, le service juridique des institutions de l'État cadre les éléments d'une telle Commission et qu'il est vrai qu'une Municipalité a besoin de s'appuyer sur des mandataires externes.

Afin d'éviter tout malentendu, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que ce ne sont pas les membres de la Commission d'urbanisme qui vont appuyer les membres de la Municipalité dans les projets, que ce soit pour l'aménagement, l'urbanisme ou l'environnement. Elle explique qu'il faut bien comprendre ce qu'est une Commission d'urbanisme et de quelle manière les communes la pratiquent, pour celles citées notamment par MM. les Conseillers Stéphane Kay et Jean-Jacques Schumacher.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relate l'entretien téléphonique qu'elle a eu dans l'après-midi avec Mme la Syndique de Cossonay, dans la mesure où il y a équivalence sur le sujet, la commune de Cossonay étant toutefois dotée de deux Commissions.

Elle informe que la première Commission est uniquement axée sur tout ce qui est Police des constructions puisqu'ils ont des villes à l'inventaire ISOS, c'est-à-dire avec des bâtiments considérés comme importants pour les monuments et sites, qu'elle est nommée par la Municipalité, composée d'un Conseiller communal, un notaire, un urbanisme, un collaborateur du service technique et le Municipal en charge des dossiers et qu'elle préavis, c'est-à-dire qu'elle ne statue pas sur les objets en termes de Police des constructions.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny atteste que la deuxième Commission ne gère que le PACOM, soit le plan d'affectation communal, tel qu'indiqué par M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher, mentionne qu'elle est composée de cinq membres issus du Conseil communal ainsi que de Mme la Syndique laquelle, de parti socialiste, vote plutôt pour le volet participatif mais relève le défi important de cette Commission. Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que les membres sont nommés par la Municipalité et non le Conseil communal et qu'ils se réunissent tous les trois mois. Elle souligne que les membres peuvent, certes, acquérir des compétences en suivant les points de situation de l'avancée des travaux mais qu'ils doivent également se récuser en cas de conflits d'intérêts, c'est-à-dire s'ils sont propriétaires de domaines d'aménagement du territoire étudiés.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny poursuit en mentionnant que si le souhait du Conseil communal est d'être doté d'une Commission d'urbanisme, les règles seront bien clarifiées par la Municipalité. Elle pense même qu'il y aura lieu d'établir un règlement interne pour une bonne compréhension de son fonctionnement, dans la mesure où il existe vraiment des éléments auxquels il faudra faire très attention. Quant au Conseil communal, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'il statuera s'il estime que trop d'objets sont gérés par cette Commission par rapport aux autres Conseillères et Conseillers, avec des quotas à mettre en place. Elle termine en répétant qu'il est important de souligner qu'il ne s'agit pas juste d'une Commission où des avis sont émis.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter revient sur la motion de départ, laquelle avait pour but de travailler en amont avec la Municipalité et de pouvoir la conseiller, voire plus. Il a pris note que le Canton a tranché en indiquant que cette démarche était complètement illégale. Ainsi, il ne voit plus très bien à quoi elle peut servir actuellement, ses collègues ayant amené la possibilité pour cette Commission de s'adresser à des experts externes, puis il rappelle l'article 52 du Règlement du Conseil communal, renseignements complémentaires : *si une Commission a des explications, des informations complémentaires ou des expertises à demander, elle s'adresse à la Municipalité.*

M. le Conseiller Philippe Matter est donc d'avis que cette Commission n'aura pour ainsi dire aucune compétence et propose de la rejeter.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher revient sur l'explication du préavis de la Municipalité pour réfuter que ce n'est pas cette Commission qui va mandater des experts, cette dernière ayant comme seul rôle de statuer sur les préavis, après avoir reçu les informations nécessaires lors des séances organisées. Il termine en indiquant qu'il ne faut ainsi pas y donner plus d'importance que ça.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme la compréhension de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher en mentionnant que les membres de la Commission ne pourront pas interpeler la Municipalité pour obtenir des experts. Elle atteste également que la Municipalité travaille souvent avec des mandataires et que ce sont ces derniers qui viendront en appui, si nécessaire, pour des explications complémentaires. Elle répète qu'un expert sera par conséquent toujours mandaté sur proposition de la Municipalité et non pas par les membres de la Commission, et ceci par rapport à des points de situation précis.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis revient sur les arguments de M. le Conseiller Stéphane Kay, ce dernier pensant qu'elle n'est pas encore arrivée à articuler son inquiétude. Si elle a bien compris et écouté, il prétend que ce sera une bonne chose d'avoir non pas des *experts*, mais des *spécialistes* des membres du Conseil communal pour faire partie de cette Commission. En admettant qu'il y ait eu beaucoup de confusion dans le passé sur ce qui est permis, légal ou possible, Mme la Conseillère Moira Simanis demande si le Conseil communal contient des spécialistes aptes à préavis sur l'urbanisme et l'environnement. Elle pose cette question sans vouloir insulter qui que ce soit afin que tout soit clair et ouvert, à savoir qu'elle demande aux initiants de cette motion, aux personnes des Commissions ayant préavisé favorablement et aux membres du Conseil communal s'intéressant à se mettre dans une Commission d'urbanisme car ils se considèrent eux-mêmes comme des *spécialistes*, de s'annoncer avant le vote en raison d'un certain conflit d'intérêts.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay répond à Mme la Conseillère Moira Simanis en insistant sur le mot *spécialiste* parce que c'était le terme de M. Eichelberger. Il informe que ce n'est pas son argument mais un terme repris et qu'il ne s'agit pas du tout non plus d'avoir plus de connaissances ou de pouvoir. Il rappelle que, normalement, les membres d'une Commission ad hoc sont proposés par les partis, que le Bureau les nomme et qu'ils travaillent ensuite ensemble sur le préavis. Il précise qu'ici, la Commission sera votée en début de législature, pour toute la durée de la législature, et qu'elle suivra le fil des préavis qui lui sont destinés.

M. le Conseiller Stéphane Kay répète qu'il ne s'agit pas de nommer des surhommes, que seul le processus change et que les membres de cette nouvelle Commission ne doivent pas avoir de compétences ou de métiers particuliers. Il rappelle que les membres de la Commission des finances ne sont pas tous des experts comptables en finances communales même si, au fil du temps, certains deviennent des spécialistes avec l'expérience acquise. Il est d'avis que le préavis a pour but de sensibiliser, d'essayer de faciliter le déroulement des opérations ainsi que le travail de la Municipalité qui ne devra plus toujours répéter les mêmes arguments.

À l'origine, M. le Conseiller Stéphane Kay dit avoir proposé le projet de manière maladroite, ce dernier ayant germé au sein de discussions menées avec différentes personnes. Il avait l'idée de développer un moyen afin d'être plus impliqué dans le changement du village. Le Conseil communal ayant accepté l'idée, il indique que le projet a été modifié sans qu'il ne soit parfait. Avec la Municipalité, plus particulièrement Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et la DGAIC, il est heureux de constater que le projet est abouti et que le Conseil communal est invité à le voter.

M. le Conseiller Stéphane Kay termine en indiquant être un peu choqué d'entendre parler d'histoires de pouvoir ou de lutte car il est juste question de fluidifier les choses importantes qui se passent dans le village, en tout cas durant les deux ou trois prochaines années, soulignant qu'il est ensuite possible que cette Commission n'ait plus rien à faire durant un certain laps de temps.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri réagit par un *youpi* car il pourra se faire élire dans une nouvelle Commission alors qu'il n'y connaît rien en justice. Pendant toute une législature, il racontera n'importe quoi et grâce à ce que M. le Conseiller Stéphane Kay a dit tout à l'heure, il aura la chance *d'apprendre sur le tas*.

M. le Conseiller Fritz Burri conteste cet argument étant donné que même s'il n'apprend rien, il ne pourra pas être remplacé puisqu'élus pour toute la législature. Il complète qu'en cas de Commission ad hoc et par le fait qu'elle soit nommée différemment pour chaque objet, la Conseillère ou le Conseiller n'est plus sollicité en cas de *bêtises* de sa part. Ainsi, il se pose la question de savoir sur quels critères les sept membres compétents de cette Commission seront recrutés, ayant écouté très attentivement M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp, dont il connaît le métier pour lequel il a beaucoup de respect. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier non plus que les membres seront nommés à la proportionnelle des partis.

M. le Conseiller Fritz Burri termine en indiquant qu'il préfère les Commissions ad hoc, lesquelles se concentrent sur l'essentiel, et remercie l'assemblée.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume se dit étonnée qu'il faille une grille de compétences pour élire les membres d'une Commission, qu'elle soit permanente ou ad hoc. Elle n'a jamais vu ça et ne savait pas que pour faire partie de la Commission des finances par exemple, il fallait un CV particulier, faisant référence à l'élection de M. le Conseiller Fabrice Portmann d'aujourd'hui. Elle mentionne qu'à sa connaissance, la Commission des finances n'est pas composée uniquement d'experts comptables, HEC ou économistes soulignant que même si certains le sont, ils n'ont pas été élus uniquement sur ces compétences-là.

Mme la Conseillère Katia de la Baume se dit également choquée par les propos de Mme la Conseillère Moira Simanis qui stigmatise l'assemblée en demandant aux membres intéressés à faire partie de cette Commission d'urbanisme de se lever. Elle relève que, comme Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny l'a bien expliqué, si pour un sujet quelconque, quelqu'un doit se récuser parce ce qu'il y a conflit d'intérêts, il se récusera comme c'est déjà le cas pour toutes les Commissions à l'heure actuelle.

Mme la Conseillère Katia de la Baume partage l'avis que le changement fait peur et trouve que c'est normal pour tout être humain. Comme exemple, elle prend le jour où l'interdiction de fumer a été instaurée dans les cafés-restaurants ; beaucoup n'ont pas accepté d'emblée cette décision en raison du lien social quelque peu rompu. Elle rappelle qu'aujourd'hui, tout le monde trouve cela normal. Ainsi et dans dix ans, Mme la Conseillère Katia de la Baume pense que ce sera tout à fait normal que Savigny soit dotée d'une Commission d'urbanisme. Elle estime que la commune a besoin d'avancer pour son bien, avec ses grands projets en cours. Elle adhère à tout ce qui a été dit dans le sens où il s'agit de quelque chose de constructif, qui va faire avancer la commune de façon moderne, tel que cela se fait dans d'autres communes.

Mme la Conseillère Katia de la Baume termine en disant qu'elle soutient le préavis de la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri insiste sur le fait que même s'il n'y connaît rien en urbanisme, il pourrait se proposer pour faire partie de cette Commission, juste parce qu'il en a envie et dispose de temps libre. Il relève une nouvelle fois son incompréhension de ne pas nécessairement avoir des compétences spéciales car, de son point de vue, des membres incompetents dans une Commission ne servent à rien.

M. le Conseiller Fritz Burri termine en disant *autant ne rien faire*.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi demande aux membres du Conseil communal de recadrer quelque peu la discussion dans la mesure où il faut s'en tenir aux faits pour laisser ensuite parler la démocratie par un vote, avec des gagnants et des perdants. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de faire la *guéguerre* et remercie l'assemblée de rester pragmatique.

Intervention de Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg

Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg répond à son collègue M. le Conseiller Fritz Burri. Elle estime que, finalement, l'argument utilisé pourrait l'être pour l'ensemble des Commissions dans la mesure où il se pourrait que des personnes non motivées ou avec peu de connaissances soient nommées dans une Commission. Cependant et en règle générale, elle souligne que les membres qui se proposent sont intéressés par le sujet et ont envie d'ajouter leur pierre à l'édifice. Elle pense que dans un fonctionnement sain d'un Conseil communal, ceux n'ayant aucun intérêt pour l'urbanisme ne vont probablement pas se proposer pour faire partie de la Commission d'urbanisme, mais se diriger plutôt vers la Commission des finances, la Commission de gestion ou encore l'ASIJ par exemple.

Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg ne partage par conséquent pas spécialement cette crainte dans la mesure où elle suppose que les personnes vont continuer de se présenter aux Commissions qui les intéressent.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi clôt la discussion.

Il rappelle qu'une proposition pour un vote à bulletin secret a été déposée selon l'article 99 alinéa 1 du Règlement du Conseil communal, soit si 1/5 des membres présents demandent un vote à bulletin secret.

Il indique qu'avec les deux personnes arrivées en retard et lui-même (article 99 alinéa 3), 51 membres votent, c'est-à-dire que ce sont au minimum 10 personnes qui doivent solliciter le vote à bulletin secret.

M. le Président Christian Feusi demande à l'assemblée de se manifester pour un vote à bulletin secret en levant la main et prie les scrutateurs de compter les mains levées.

17 Conseillères et Conseillers sollicitent un vote secret.

Avant la distribution des bulletins vierges, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis de la Municipalité.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 06/2023 du 10 octobre 2023 ;*
- *Oùï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter l'adjonction de l'article 61a au Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, telle que présentée dans le présent préavis.*
2. *De charger la Municipalité de la soumettre à la Cheffe du département concerné en vue de son approbation, conformément à l'article 94 LC.*
3. *De fixer son entrée en vigueur après avoir été approuvée par la Cheffe du département concerné.*

M. le Président Christian Feusi demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins en les comptant (article 99 alinéa 4) afin que le vote sur le préavis n° 06/2023 puisse avoir lieu.

Après dépouillement par les scrutateurs, M. le Président Christian Feusi donne le résultat du vote à bulletin secret, à savoir que le préavis est accepté par 27 voix pour et 24 contre.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Remerciements – Débats sur la Commission d'urbanisme

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les membres du Conseil communal pour les débats riches menés. Elle trouve cela important d'autant plus que, parfois, les préavis passent *comme chat sur braise*. Elle souligne que La Municipalité a pris note des remarques et appréhensions émises, partageant l'avis que cette Commission d'urbanisme fonctionnera bien.

Loi sur le patrimoine naturel – Abattage des arbres

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe l'assemblée au nom de M. le Municipal Christian Aeschlimann, excusé pour cause de maladie.

Elle revient sur l'application de la loi sur le patrimoine naturel, soit en résumé l'abattage des arbres, car beaucoup de confusion a eu lieu dans les communes, certaines appliquant encore l'ancienne base légale tandis que d'autres appliquaient de façon drastique la nouvelle base légale. Elle relève que mardi passé, le Grand Conseil a discuté d'un allègement de la procédure puisque la problématique est que le Règlement d'application n'est pas encore en vigueur alors que la loi est déjà entrée en force depuis onze mois. Elle explique que le fait de publier dans la FAO une demande d'abattage d'un arbre malade, sec ou mort n'a pas vraiment beaucoup de sens et indique que le Conseil d'État a clarifié cette question : un nouvel article de loi sera très vite proposé afin d'alléger cette procédure.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny transmet qu'une publication dans la FAO sera vraiment nécessaire quand il s'agira d'arbres remarquables ou d'abattre des arbres liés à l'examen de la Police des constructions mais qu'en revanche, il ne sera pas demandé de publication pour tout ce qui est phytosanitaire et empêche l'exploitation agricole, pour les arbres morts ou encore pour la coupe de petits arbustes dans les jardins ou haies de façon inopinée. Elle ajoute que les propriétaires auront également la possibilité, sans demande préalable, de couper des branches jusqu'à une circonférence maximum de 25cm, ce qui équivaut à 8cm de diamètre. Elle termine en disant que l'idée est de simplifier la manière de faire et d'éviter des procédures exagérées, d'autant plus qu'une publication dans la FAO coûte assez cher.

Remerciements – Budget

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir accepté le budget, outil très important pour la Municipalité tout au long de l'année à venir.

Remerciements – Personnel

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie l'ensemble du personnel pour le travail effectué durant toute l'année et d'avoir accompagné la Municipalité pendant ses séances. Plus particulièrement, elle remercie le personnel de l'administration. Elle adresse également ses remerciements à l'assemblée quant à sa participation aux différentes Commissions, à M. le Président et à Mme la Secrétaire pour la tenue des séances et des débats, soulignant que leurs tâches ne sont pas toujours faciles, ne serait-ce que parce qu'ils se trouvent devant de nombreuses personnes.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie ses collègues avec lesquels elle apprécie toujours autant de travailler et, au nom de la Municipalité et en son nom propre, elle transmet ses vœux pour de très belles fêtes de fin d'année. Elle termine en remerciant le Bureau pour l'organisation de l'apéritif après la séance du Conseil communal, soulignant l'importance de ces moments de partage.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour ses communications.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Caméras de surveillance

M. le Municipal Daniel Métraux indique que le dossier des caméras de surveillance a été envoyé à la Préfecture, laquelle doit donner son aval. Il espère pouvoir les installer durant l'hiver, après aboutissement de toutes les procédures.

Bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux informe de la création pour ce printemps d'un joli vestiaire filles et arbitres dans la salle de gym, soulignant que ce vestiaire a été demandé par plusieurs sociétés parce qu'aujourd'hui, autant le foot que l'unihockey sont souvent mixtes, avec des équipes masculines de jeunes juniors contenant généralement une ou deux filles, lesquelles doivent utiliser les mêmes vestiaires que les garçons.

Pompiers SDIS Cœur de Lavaux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie infiniment les pompiers qui ont travaillé d'arrache-pied ces derniers jours en raison des inondations dans toute la région. Pour Savigny seulement, il relève 17 interventions, ce qui est assez conséquent pour un corps composé d'une centaine de personnes totalement volontaires, travaillant également sur leur temps libre et de famille afin de rendre service et pour le bien-être de la collectivité.

ORPC

M. le Municipal Daniel Métraux remercie l'ORPC, dans la mesure où ils ont aidé les pompiers lors des interventions. Il relève qu'ils leur ont fait à manger et leur ont fourni des sacs de sable, surtout à Puidoux pour contenir le Forestay et le Longiron, les deux ruisseaux arrivant le long de la route cantonale qui traverse Puidoux. Il souligne que ce travail n'était pas facile du tout car tous les commerces et bureaux ont été inondés.

Skate-park

M. le Municipal Daniel Métraux prend la parole pour faire de la publicité à ce sujet car, au mois de mars 2024 et après de longs mois de discussions, un préavis sera présenté, les offres ayant été envoyées ces derniers jours, avec des retours attendus prochainement. Il remercie l'équipe des jeunes présents ce soir, lesquels viendront défendre leur skate-park au printemps après avoir observé ce soir comment se déroulent les débats. Il relève qu'ils ont constitué un dossier de parrainage, mis à disposition des Conseillères et Conseillers en fin de séance et qu'en cas d'intérêt, chacune et chacun peut passer vers eux pour en discuter ou scanner le QR-code afin d'obtenir des renseignements sur l'association du skate-park. Il termine en réitérant ses remerciements à ces jeunes pour leur engagement ayant plaisir à travailler avec eux dans une ambiance agréable, remerciant également au passage les nombreuses personnes impliquées dans ce projet.

Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie particulièrement le corps des concierges qui forme un groupe soudé effectuant un travail incroyable. Il éprouve beaucoup de plaisir à travailler avec eux et souligne le fait que les locaux sont toujours prêts et en ordre, à disposition de leurs usagers. Il profite également de remercier tout le personnel communal pour l'aide considérable apportée permettant de travailler dans de bonnes conditions et termine en adressant ses remerciements à l'assemblée pour les débats fournis et intéressants.

Vœux

M. le Municipal Daniel Métraux souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, des chaleureux moments partagés en famille et entre amis. Il termine son allocution par *à l'année prochaine*.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Daniel Métraux pour ses communications.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis 07/2023 – Réservoir des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que l'ouvrage est terminé, avec quelques réglages de jeunesse à effectuer.

Il doit recevoir avant Noël le décompte final des coûts, lesquels seront dans le budget alloué au départ.

Préavis 01/2023 – Étude géophysique

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle que deux sites possédant un éventuel potentiel de captage comme nouvelle ressource d'eau avaient été définis. Il informe qu'un des sites sélectionnés se trouve à la Goille et que le feu vert pour aller plus loin, soit un sondage test, a été donné. Il ajoute qu'avant ce sondage, il y a lieu de mettre en place toutes les procédures avec les propriétaires des parcelles, raison pour laquelle ce projet se réalisera entre le printemps et l'été prochain.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat espère que des résultats positifs en découleront parce qu'un captage en profondeur éviterait le fait de devoir sortir les sources du réseau devenant beaucoup trop troubles lors d'intempéries, tel que cela a dû être pratiqué cette année et encore la semaine passée.

Les Miquettes 2-10

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe qu'un préavis, en collaboration avec sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix, sera présenté prochainement car il est nécessaire de refaire les canalisations d'évacuation des eaux claires, en relation avec le projet de la Coop, depuis la Coop jusqu'à la sortie du village.

Il complète que la Municipalité en profitera pour renouveler le réseau de distribution d'eau potable, ce dernier étant une passoire.

Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie l'administration, la Bourse et tout spécialement le Greffe pour son support sans faille. Il adresse ses remerciements au personnel communal, à la voirie et au service des eaux dont l'entraide entre ces deux services est à relever.

Quant aux collaborateurs du service des eaux, il estime qu'ils ont été énormément sollicités cette année avec les intempéries.

Il termine en remerciant ses collègues de la Municipalité pour leur agréable collaboration.

Vœux

M. le Municipal Jean-Claude Rochat transmet ses meilleurs vœux à M. le Président Christian Feusi ainsi qu'à toute l'assemblée. Il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé. Il termine en relevant qu'il ne pourra malheureusement pas prendre part à l'apéritif de fin de séance en raison de sa récente opération sans gravité d'une hernie.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Jean-Claude Rochat pour ses communications.

11.4 Mme la Municipale Nicole Félix

Personnel de la voirie

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'en raison de l'absence d'un des employés pour raisons médicales, la Municipalité a engagé un collaborateur temporaire à la voirie.

De plus et dès aujourd'hui, elle mentionne qu'une stagiaire, dont le stage est financé par l'assurance chômage, travaillera au service de la voirie avec M. Musso et de la déchetterie avec M. Cornut durant six mois.

Routes

Mme la Municipale Nicole Félix relève la neige tout juste arrivée et espère que chacune et chacun aura mis ses pneus neige. Elle en profite pour remercier toute l'équipe de la voirie et les mandataires qui travaillent toutes les nuits pour déneiger et saler, ceci après un automne très chaud.

Espaces verts – cimetière

Mme la Municipale Nicole Félix indique que le jardinier a arraché une partie des tuyas malades pour les remplacer par des arbres colonnaires juniperus et que les Conseillères et Conseillers peuvent questionner M. l'Huissier en fin de séance pour plus de précisions.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur le préavis 02/2023. Elle mentionne que les travaux sur l'éclairage public ont bien avancé, le changement des luminaires étant quasiment terminé car il ne reste que cinq têtes à changer. Elle informe que ce chantier se terminera l'année prochaine avec la pose des nouveaux compteurs qui n'a pas toujours été possible en raison notamment des travaux de génie civil difficiles à effectuer ces jours enneigés. Elle ajoute que les nouvelles têtes au LED sont actuellement programmées avec un abaissement nocturne à 60% entre 23h et 5h et qu'il s'agit d'une programmation par défaut de l'entreprise Schreder, fournisseur du matériel.

Mme la Municipale Nicole Félix attend actuellement les codes d'accès à la télégestion. Elle indique qu'une séance de présentation de la plateforme a eu lieu et que la programmation des autres plages pourra certainement débuter également en début d'année prochaine.

Déchetterie

Mme la Municipale Nicole Félix informe que la déchetterie a passé un audit mandaté par Gedrel et effectué par Cridec. Elle mentionne que cet audit portait sur le tri des déchets spéciaux, soit ceux se trouvant derrière la grille fermée, que les usagers doivent déposer sur une table en bois.

Mme la Municipale Nicole Félix relève que cet audit a passé haut la main avec très peu de remarques, démontrant que la déchetterie est soigneusement tenue et que les déchets sont correctement triés. Elle remercie le travail de M. Joris Cornut en plaisantant sur le fait que ce dernier poursuit peut-être parfois certains habitants qui ne mettent pas les plastiques dans les sacs taxés alors qu'il le faudrait. Elle termine en indiquant que la Municipalité attend le rapport écrit mais a d'ores et déjà reçu un très bon commentaire de la part de l'auditeur.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur son information d'un cours organisé par les CFF, soulignant qu'il a été fort apprécié par les 14 personnes présentes.

Elle confirme que la Municipalité organisera l'année prochaine un atelier le 14 mai 2024 destiné aux personnes ayant besoin de support informatique, en collaboration avec Pro Senectute.

Elle ajoute que deux nouvelles conférences sont également prévues l'année prochaine dans le courant du 1^{er} semestre 2024 et qu'elle transmettra les informations nécessaires dès que les dates seront connues.

Vœux

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite à toutes et tous de belles fêtes, chaleureuses et réconfortantes et une nouvelle année pour réaliser les rêves et faire pétiller les yeux.

Remerciements

Mme la Municipale Nicole Félix remercie ses collègues pour la bonne entente cordiale ainsi que tout le personnel.

Ayant déjà cité la voirie, elle remercie les espaces verts, la déchetterie mais également les autres services avec lesquels elle collabore tous les jours, s'estimant chanceuse d'être bien entourée et secondée.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses communications et transmet ses remerciements à la Municipalité dans son ensemble pour toutes les informations données.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Christian Feusi passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann remercie les membres du Conseil communal pour la confiance témoignée avec son élection à la Commission des finances et s'excuse de ne pas avoir transmis sa question à l'avance.

Il rappelle que cela fait deux ans que les *Transports publics Lausannois* ont dû quitter le territoire pour la compagnie *CarPostal*. Il relève qu'afin de digérer ce divorce, les habitants de Savigny bénéficient d'une cadence saluée et bien profitable au centre du village avec un bus au quart d'heure aux heures pointes et même des trajets nocturnes depuis la gare de Lausanne le week-end. Toutefois, il constate que CarPostal est contaminé par le même virus qu'une autre régie fédérale des transports car il est malheureusement fréquent que des bus arrivent en retard, oublient des arrêts, se trompent même de trajet ou que la course soit simplement supprimée sans que les applications n'annoncent cette suppression.

M. le Conseiller Fabrice Portmann demande à la Municipalité si elle est au courant de ce qu'il vient d'évoquer.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité est au courant des retards dans la mesure où elle a deux fois par année une séance avec CarPostal. Elle informe qu'un état des lieux sur la ponctualité 2022-2023 a été dressé en septembre 2022, décembre 2022 et septembre 2023, soulignant que CarPostal effectue une pondération sur cent à l'arrêt de Savigny Centre, cent indiquant être super ponctuel. Elle ajoute que pour Savigny, la statistique a chuté car en septembre 2022, l'indice était à 73,3, en décembre 2022 à 73,12 et en septembre 2023 à 66,83. Elle confirme que CarPostal est tout à fait conscient de ce problème de ponctualité dans la mesure où l'année dernière déjà, il s'agissait du premier tronçon avec le plus de bouchons aux heures de pointe, en tout cas jusqu'à la Claie-aux-Moines.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique ne pas avoir reçu de confirmation comme quoi les quelques modifications du centre du village ont une incidence sur les bouchons. Elle est cependant intéressée à ce que M. le Conseiller Fabrice Portmann formule de façon plus précise ses plaintes de changements de parcours et oublis des arrêts par exemple. Elle trouve bien que les informations récoltées soient transmises à CarPostal par l'intermédiaire de la Municipalité, même si CarPostal effectue également des sondages.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri charrie M. l'Huissier en lui disant qu'il est désolé qu'il doive marcher plus vite qu'au travail. Il poursuit sur le fait que la démocratie a tranché sur le préavis qui vient d'être voté, demande si la répartition des partis est déjà connue en ce qui concerne les sept futurs membres de la Commission et si celle-ci sera élue pour la prochaine législature.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que cette Commission ne sera pas forcément élue pour la prochaine législature car elle pourrait l'être en cours de législature sans que cela ne pose de problème. Elle spécifie que la répartition des sept membres sera quelque peu identique à celle de la Commission des finances, soit en proportionnalité des Conseillères et Conseillers élus. Elle conclut que le Bureau statuera définitivement, que les différents partis détermineront quelles personnes seront envoyées par rapport au nombre de postes définis et que cette Commission pourrait déjà être constituée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi clôt les débats.

Il remercie toutes et tous pour leur engagement et participation à cette séance du Conseil communal. Il remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble des personnes composant les services communaux, le Greffe municipal, la Bourse communale, le Bureau technique, l'Office de la population, les employés des différents services techniques, eau, voirie, conciergerie et M. l'Huissier. Il remercie tout particulièrement Mme la Secrétaire du Conseil communal laquelle effectue toujours un travail formidable, proposant de l'applaudir chaleureusement. Pour terminer, il remercie tous les membres du Bureau avec lesquels il a toujours plaisir à travailler.

Avant de passer la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour le contre-appel, M. le Président souhaite à toutes et tous, aux familles et amis, d'excellentes fêtes de fin d'année et se réjouit de les rencontrer lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Il passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

M. le Président Christian Feusi lève la séance à 21h40 en conviant l'assemblée à l'apéritif servi au Forum, rappelant qu'il est possible de se rendre en haut par l'intérieur du bâtiment.

Le président



Christian Feusi



La secrétaire



Martine Aubry Morin



Commune de Bourg-en-Lavaux

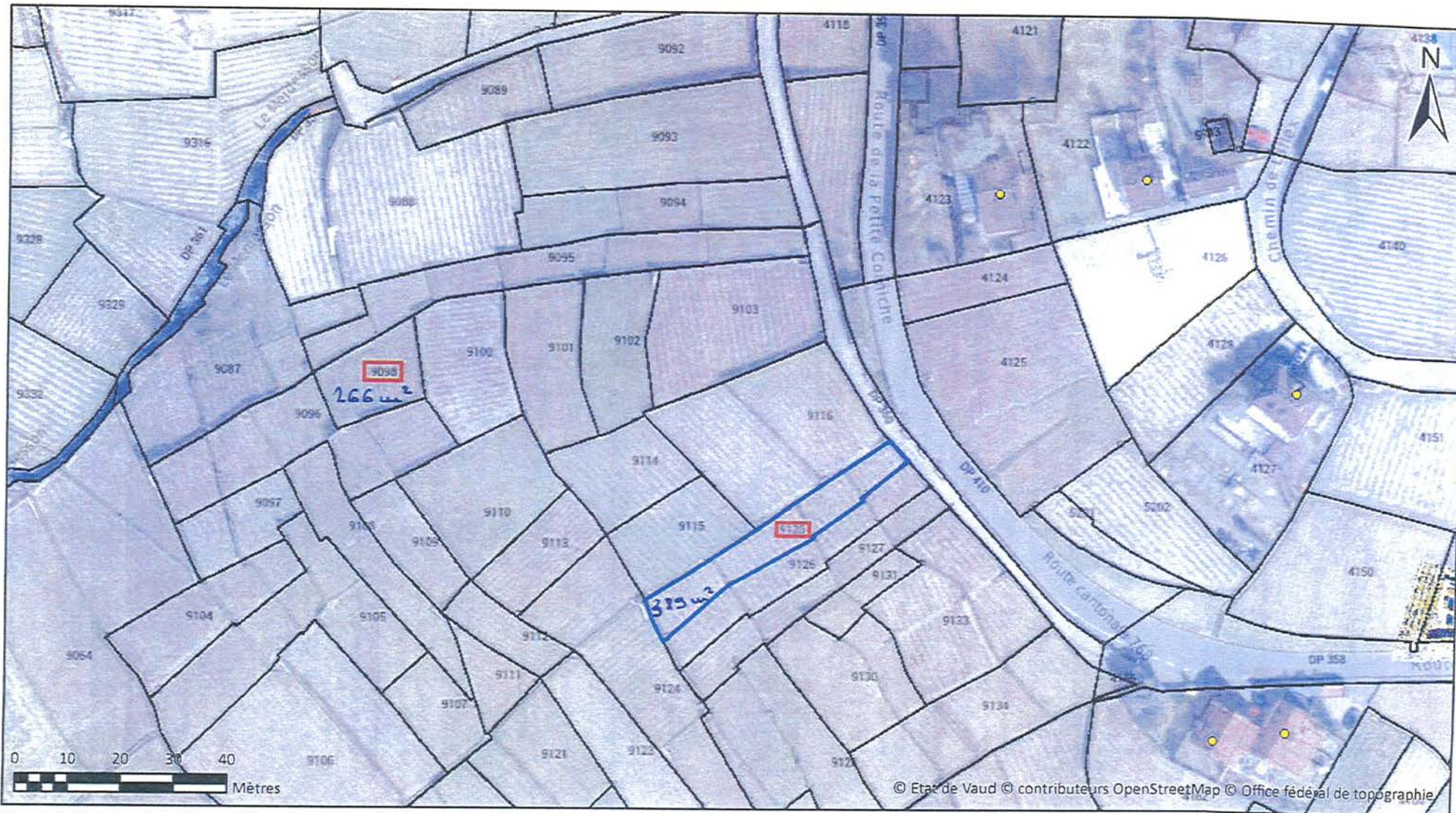
Plan de situation

7 septembre 2023

655 m²

Echelle 1 : 1 000

Route de Lausanne 2
1096 Cully
021 821 04 44
info@b-e-l.ch
<http://www.b-e-l.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

Développé par
GEMETRIS

Guichet cartographique cantonal

266 m² Rouge Pinot noir



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

389 m² chasselas



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap